

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE DE DOZULE

Date de convocation :

2 Juillet 2009

L'an deux mille neuf, le dix Juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire sous la présidence de Madame Sophie GAUGAIN, Maire.

Nombre de :

Présents : 14

Absents : 5

Votants : 14

Exprimés : 16

Etaient Présents : Mme GAUGAIN, Maire

Mrs LOCRET, LAMOTTE, WALTER, VALLEE ; Adjoints

Mmes BRUNET, CHRETIEN, GAUDIN, KICA, PLOUY, VOLLAIS, Mrs BRUNET (départ 20h45), FOUCHER (arrivé 20h47), KECHICHIAN, PILLET (arrivé 20h45), TORRES.

Absents excusés : Mrs MARIE, LAURENT, RIDEL.

Mr LAURENT donne pouvoir à Mr LAMOTTE.

Mr MARIE donne pouvoir à Mr LOCRET.

Secrétaire de séance : Mme BRUNET.

Le procès-verbal de la séance du 15/05/09 est approuvé.

N° 1 – LARCHER : CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHAUDIERES :

Monsieur WALTER, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le renouvellement du contrat d'entretien des Etablissements LARCHER pour les chaudières communales situées à la mairie, au bâtiment administratif et à la salle des fêtes. Le contrat est établi pour une durée de 5 ans, la redevance forfaitaire annuelle est de 1 913,60 € TTC et est révisable annuellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le renouvellement du contrat d'entretien des Etablissements LARCHER pour les chaudières communales, pour une durée de 5 ans, et pour un prix annuel de 1 913,60 € TTC révisable annuellement,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ce contrat.

N° 2 – CONVENTION FLEUR RONDEL :

Monsieur LOCRET, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal la convention de droit de passage au profit de Mademoiselle Fleur RONDEL. Cette convention a pour objet d'octroyer à Mademoiselle Fleur RONDEL un droit de passage strictement piétonnier donnant sur la ruelle communale permettant l'accès arrière à la salle des fêtes en créant une porte dans son mur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'accorder un droit de passage à Mademoiselle Fleur RONDEL,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention.